

Nos partenaires financiers



L'association propose une prise en charge globale et pluridisciplinaire des victimes d'infractions afin de répondre à leurs besoins. Ainsi **l'ADAVIP 53** :

- ✓ **Accueille** toute personne qui s'estime victime d'une infraction pénale pour lui offrir une **écoute privilégiée**
- ✓ Offre une **information sur les droits**
- ✓ Propose une **aide psychologique**
- ✓ Effectue si nécessaire une **orientation vers des services spécialisés**



Ville de
CHATEAU-GONTIER
BAZOUGES



Villes de
Bais



La Chapelle Anthenaïse,
La Chapelle au Riboul,
Courbeville,
Lassay les Châteaux
Neau

Aide aux Victimes d'Infractions Pénales

Accompagnements
Juridique et Psychologique

Du Lundi au Vendredi
De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h

Tél : 02 43 56 40 57

Résidence « Les Remparts » Porte C
14, rue des Curés
53000 LAVAL

Vous ou un proche êtes victimes de violences physiques, sexuelles, conjugales ou autres, d'un accident de la route, d'un vol, d'une escroquerie ou d'autres infractions ...

Numéro national d'aide aux victimes

Composez le
08 VICTIMES
soit le
08 842 846 37
numéro non surtaxé

7 jours sur 7 de 9h00 à 21h00
08victimes@inavem.org



L'Accueil et l'écoute

L'ADAVIP 53 peut recevoir et accompagner toute personne qui est ou s'estime victime d'une infraction pénale (atteintes aux personnes, atteintes aux biens, accidents de la circulation, accidents collectifs), ainsi que sa famille ou ses proches.

L'accueil des victimes d'infractions est indépendant de tout dépôt de plainte, et de l'engagement ou non d'une procédure pénale.

L'accompagnement proposé peut s'effectuer tout au long du parcours de la personne victime, dans le respect de son autonomie décisionnelle.

L'information sur les droits

L'information de la victime sur ses droits est adaptée à sa situation et à ses besoins qu'il s'agisse de l'organisation judiciaire, les procédures et systèmes d'indemnisation, la préparation aux expertises et aux audiences de jugement...

Cette information sur les droits est différente et complémentaire du rôle de conseil détenu par l'avocat, professionnel vers qui l'association est régulièrement conduite à orienter.

**Le service d'aide aux victimes vous
renseigne gratuitement,
confidentiellement et respecte
l'autonomie de votre décision**

Nos permanences

ADAVIP 53

Résidence « Les remparts » Porte C
14, rue des curés
53000 LAVAL

Bureau d'Aide aux Victimes

Tribunal de Grande Instance
Place Saint-Tugal
53000 LAVAL

Hôtel de Police de Laval

7, Place Pierre Mendès France
53000 LAVAL

Centre Hospitalier de Laval

Maison des usagers
33, rue du Haut Rocher
53015 LAVAL

Maison des services publics

Saint Nicolas
104, boulevard Brune
53000 LAVAL

Château-Gontier

Mairie et Gendarmerie

Evron

Mairie et Gendarmerie

Mayenne

Mairie et Gendarmerie

L'orientation vers des services spécialisés

L'ADAVIP 53 travaille en partenariat avec les institutions, les professionnels et les associations spécialisées du département.

Avec son expérience de terrain et le tissage de liens forts avec ses partenaires, l'association peut, si nécessaire, orienter de manière précise et efficace vers un professionnel ou un service spécialisé tel que : un avocat, un huissier de justice, un service public, un service social, un centre médico-psychologique ...

L'aide psychologique

Les missions du psychologue sont bien sûr le soutien psychologique individualisé des victimes directes ou indirectes mais aussi une explication et un accompagnement des victimes aux étapes importantes de la procédure, un accueil et une orientation des proches des victimes.

ADAVIP 53
Résidence « Les Remparts » Porte C
14 rue des Curés
53000 LAVAL
Tel : 02 43 56 40 57
Fax : 02 43 49 00 21
Mail: adavip.53@gmail.com